



Québec, le 21 septembre 2026

PAR COURRIEL

Madame Isabelle Tremblay
Directrice
Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées

Objet : Réponse du Parti libéral du Québec au questionnaire de l'AQRIPH – Élections générales du Québec 2026

Madame,

Au nom du Parti libéral du Québec, nous remercions l'AQRIPH pour cette démarche et pour le travail essentiel accompli partout au Québec afin de défendre les droits, l'autonomie et la participation sociale des personnes handicapées et de leurs proches. Votre connaissance du terrain et votre proximité avec les personnes concernées sont indispensables pour faire évoluer les politiques publiques de façon juste et concrète.

Pour nous, l'enjeu est clair : les personnes handicapées doivent pouvoir exercer pleinement leurs droits, faire leurs propres choix et participer à la société sans devoir constamment composer avec des obstacles physiques, administratifs, financiers ou sociaux.

Cet engagement s'inscrit dans une continuité historique. Sous un gouvernement libéral ont été lancées la première Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, ainsi qu'une politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Ces initiatives visaient notamment à réduire les obstacles à la participation sociale, à améliorer les conditions de vie et à mieux coordonner les services.

Cet héritage demeure un point d'appui pour notre action et s'inscrit pleinement dans les principes et les valeurs que nous défendons.

Au sujet de l'accès au marché du travail, nous faciliterons l'intégration et le maintien en emploi, simplifierons les démarches, favoriserons l'adaptation des milieux de travail et veillerons à ce que l'État continue de montrer l'exemple comme employeur. Nous travaillerons aussi de façon proactive avec les personnes handicapées et les organismes qui les représentent afin d'adapter les politiques à l'évolution du marché du travail, des technologies et des réalités sociales, et d'éviter que les règles entourant l'emploi et les prestations ne freinent leur autonomie.

Concernant, la discrimination et l'accessibilité universelle, notre historique en matière d'intégration, de participation sociale et de droit à l'égalité nous donne la responsabilité de poursuivre ce travail. Le droit à l'égalité doit se traduire concrètement dans la conception des politiques, des programmes, des infrastructures, des services publics et de l'information. Nous intégrerons davantage l'accessibilité en amont, plutôt que d'intervenir seulement une fois les obstacles constatés, et nous le ferons en collaboration étroite avec les personnes handicapées et les organismes qui les représentent.

Relativement aux conditions de vie et au soutien à domicile, nous nous sommes engagés à bonifier de 700 M\$ le soutien à domicile, notamment pour les personnes vivant avec un handicap, à investir 80 M\$ supplémentaires sur quatre ans pour l'adaptation des domiciles et à élargir le PEFSAD aux services à la personne. Ces mesures visent à permettre aux personnes qui le souhaitent de demeurer dans un milieu de vie adapté, en reconnaissant que les besoins liés à une incapacité peuvent se manifester à toutes les étapes de la vie et ne doivent pas être assimilés automatiquement à ceux liés au vieillissement.

En ce qui concerne l'accès aux services de proximité, nous ajouterons 200 M\$ dans la première ligne, afin de renforcer les CLSC ainsi que les services sociaux, psychosociaux, de santé mentale et de prévention. Notre objectif est de rapprocher les services, d'améliorer leur continuité et de mieux coordonner l'action des établissements, des professionnels et des organismes communautaires.

Quant au soutien aux familles et aux proches aidants, nous reconnaissons l'importance du répit, du gardiennage et du dépannage, qui doivent demeurer adaptés aux réalités vécues et aux coûts réels. Nous nous sommes également engagés à réviser les critères du crédit d'impôt pour personnes proches aidantes et à mieux protéger la retraite des personnes qui réduisent ou interrompent leur participation au marché du travail pour prendre soin d'un proche.

En ce qui concerne le logement, notre plan prévoit l'ajout de 40 000 logements sociaux et abordables supplémentaires sur cinq ans. Le logement constitue un levier essentiel d'autonomie et les besoins d'adaptation et d'accessibilité devront être pleinement pris en compte.

Au sujet de la compensation des coûts supplémentaires liés aux incapacités, il s'agit d'un principe déjà inscrit dans l'action gouvernementale libérale. La politique à part entière, adoptée en 2009, reconnaissait explicitement la nécessité de viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires liés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap. Nous demeurons attachés à ce principe et à l'idée que ces dépenses ne doivent pas devenir un obstacle supplémentaire à l'autonomie et à la participation sociale.

Pour ce qui est du rôle des organismes communautaires, nous voulons renforcer ceux qui accompagnent quotidiennement les personnes et leurs familles. Un gouvernement libéral ajoutera 200 M\$ sur quatre ans au financement des organismes communautaires, tout en rendant le financement à la mission plus prévisible et en allégeant la reddition de comptes.

Enfin, pour les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers, nous nous sommes engagés à ajouter 1 000 ressources spécialisées supplémentaires dans les écoles publiques, notamment en

orthopédagogie, psychoéducation, psychologie, orthophonie et éducation spécialisée, afin d'intervenir plus rapidement auprès des élèves et de mieux soutenir leurs familles.

Pris ensemble, ces engagements montrent que les personnes handicapées ne sont pas prises en compte dans une seule mesure, mais dans plusieurs dimensions essentielles de leur quotidien : emploi, logement, soutien à domicile, services de proximité, soutien aux proches, école, action communautaire et accessibilité. Notre approche consiste à créer autour de chaque personne un environnement plus accessible, plus stable et mieux coordonné : des services plus proches, un domicile mieux adapté, des proches mieux soutenus, des organismes communautaires renforcés, des milieux de travail plus inclusifs et une intervention plus précoce auprès des enfants et des jeunes.

Pour le Parti libéral du Québec, l'inclusion est une question de principe et de valeur. Elle exige aussi une capacité d'adaptation constante. Les réalités évoluent, tout comme les technologies, les milieux de travail et les besoins des personnes. C'est pourquoi nous voulons poursuivre ce travail de façon proactive avec l'AQRIPH, ses regroupements régionaux, les personnes handicapées, leurs familles et les organismes qui les accompagnent.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de présenter nos engagements et vous assurons de notre volonté de maintenir ce dialogue au-delà de la campagne électorale.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

L'équipe libérale